

# Conseil Syndical Secondaire

Réunion du 13 avril 2018

## Présents :

Régine Béraud, Eric Blanchet, Jean-Loup Charrier, ainsi qu'Olivier Cottret pour Foncia Rive Gauche

## Invité :

M. Henneton, cabinet LH Conseil

## Ordre du jour :

Préparation d'un appel à propositions pour trouver l'exploitant du système de chauffage et d'eau chaude **sanitaire** de l'immeuble à compter du **01/10/2019**.

Le contrat du titulaire actuel, Dalkia, arrive à échéance le **30/09/2019**.

Il est jugé que, dans l'ensemble, Dalkia, a correctement rempli sa mission au cours des dix dernières années.

Le projet de cahier des charges/contrat de renouvellement, élaboré par M. Henneton, est approuvé dans ses grandes lignes.

Il s'agira d'un contrat d'exploitation de chauffage de type « CPI avec garantie totale P3 », c'est-à-dire d'un marché combustible et prestation avec intéressement, doublé d'une garantie totale et d'une garantie de renouvellement du matériel (gros entretien).

Le fournisseur d'énergie demeure la CPCU, seule en mesure de fournir la vapeur à haute pression. (12 bars et 250°C)

Le Conseil syndical précise les points suivants :

- Sur la partie gestion des installations, la rémunération du titulaire sera faite au forfait, et non au pourcentage de la consommation de vapeur.
- Le contrat pourra être d'une durée de 5 ans, renouvelable une fois. Néanmoins il sera demandé des devis pour un contrat de 5 ans et de 10 ans.
- On demandera qu'un système informatique de suivi et de contrôle de l'exploitation soit mis à disposition des usagers et des gestionnaires.
- La plus grande attention sera portée aux mécanismes de cible énergétique et d'intéressement qui seront proposés par les candidats.
- Le contrat P3 sera rédigé de manière à ce que la société installe un clarificateur (filtre) pour assurer le désembouage en continu du circuit de chauffage.

Seront consultées les sociétés : Dalkia, Engie, Enerchauf, et Disdero.

La consultation sera lancée fin avril.

Les réponses seront examinées par le Conseil syndical fin mai.

Les termes du contrat et le nom du titulaire seront soumis au vote de l'AG des copropriétaires fin 2018.

**Prochaine réunion : Mercredi 30 mai 2018 à 16h00**